



RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY CONCOURS EXTERNE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1^{ERE} CLASSE SESSION 2016

Spécialités :
BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS

Le concours d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe a été organisé dans deux spécialités par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements publics des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan.

I - Concours d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe

A - Calendrier

Période d'inscription	Du 8 septembre au 8 octobre 2015
Période de retrait des dossiers	Du 8 septembre au 30 septembre 2015
Date limite de retour des dossiers	8 octobre 2015
Epreuve écrite d'admissibilité	19 janvier 2016
Réunion de jury d'admissibilité	3 mars 2016
Epreuves orales d'admission	23, 30 et 31 mars 2016
Réunion de jury d'admission	31 mars 2016



B - Inscriptions

972 candidats se sont préinscrits à ce concours entre le 8 septembre et le 30 septembre 2015.

697 candidats ont retourné leur dossier d'inscription pendant la période d'inscription et 2 dossiers ont été envoyés hors délais (c'est-à-dire après le 8 octobre 2015, cachet de la poste faisant foi).

32 candidats n'ont pas été admis à concourir car ils ne remplissaient pas la condition de diplôme requise (niveau inférieur, diplôme non homologué ou pas dans la spécialité choisie).

5 candidats ont annulé leur inscription.

Ainsi, 660 candidats ont été admis à concourir, répartis comme suit selon les spécialités :

SPECIALITES ET OPTIONS	ADMIS A CONCOURIR
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers	317
Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier et plombier canalisateur)	33
Menuisier	38
Maçon, ouvrier du béton	20
Couvreur, zingueur	4
Ouvrier en VRD	22
Agent d'exploitation de la voirie publique	30
Maintenance des bâtiments (agent polyvalent)	170
Espaces naturels, espaces verts	343
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	343
TOTAL	660

Parmi ces candidats, 31 candidats ont été admis à concourir sous réserve de présenter la (ou les) pièce(s) manquante(s) à leur dossier au plus tard à la date de la 1^{ère} épreuve.

2 candidats se sont présentés le jour de l'épreuve sans la décision favorable de la commission REP-RED du CNFPT. Ces candidats n'ont donc pas été autorisés à participer à l'épreuve écrite.

Sur ces 31 candidats, un candidat a régularisé sa situation avant le démarrage de la 1^{ère} épreuve. Deux autres candidats n'ont pas eu accès à la salle de concours car ils n'avaient pas en leur possession la pièce manquante à leur dossier.

C - Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 73, répartis de la manière suivante, selon les différentes spécialités et options :

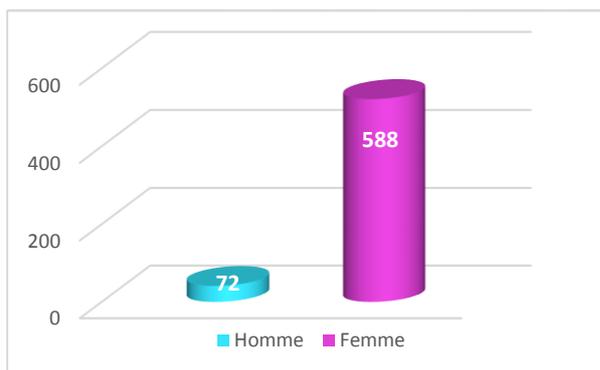
SPECIALITES ET OPTIONS	Nombre de postes
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers	43
Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier et plombier canalisateur)	6
Menuisier	3
Maçon, ouvrier du béton	2
Couvreur, zingueur	2
Ouvrier en VRD	3
Agent d'exploitation de la voirie publique	12
Maintenance des bâtiments (agent polyvalent)	15
Espaces naturels, espaces verts	30
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	30
TOTAL	73

II - Candidats

A - Origine géographique

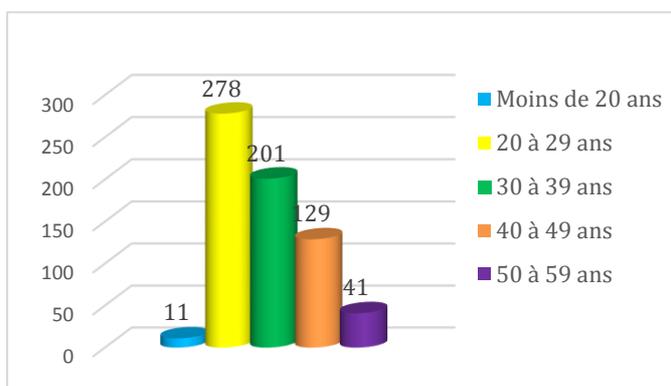
DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)	
	Effectifs	Total
Côtes d'Armor	107	570 Soit 86.36 % des convoqués domiciliés en Bretagne
Finistère	172	
Ille et Vilaine	221	
Morbihan	70	
Hors Bretagne	90	90 Soit 13.64 % des convoqués domiciliés Hors Bretagne

B - Répartition hommes-femmes



Les hommes représentent la grande majorité des admis à concourir (89.09 %).

C - Tranches d'âge



L'âge moyen est de 32 ans.

Les candidats âgés de 20 à 29 ans sont les plus représentés parmi les admis à concourir.

III – Epreuve écrite d'admissibilité

A – Déroulement

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le 19 janvier 2016 à l'espace Aumaillerie à La Selle en Luitré et au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les 11 candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuve accordé dans le cadre de leur reconnaissance de travailleur handicapé.

Sur les 660 candidats convoqués, **522 étaient présents à l'épreuve écrite** soit un taux d'absentéisme de 20.91 %. Pour information, 370 candidats avaient été convoqués à la session 2014 de ce concours, 279 étaient présents (24.60 % d'absentéisme).

SPECIALITES ET OPTIONS	Admis à concourir	Nombre de présents	Taux d'absentéisme
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers	317	247	22.08 %
Espaces naturels, espaces verts	343	275	19.83 %
TOTAL	660	522	20.91 %

B - Nature de l'épreuve et analyse des résultats

La note de cadrage de l'épreuve écrite ainsi que les sujets complets propres à chaque spécialité sont en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ». Les sujets ne comportent pas d'indications de correction.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l'objet d'une double correction. Au total, cette correction a mobilisé 16 intervenants.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve écrite d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant : *Vérification, au moyen d'une série de questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, des connaissances théoriques de base du candidat dans la spécialité au titre de laquelle il concourt.*

Durée : 1 heure ; coefficient 2

Résultats de cette épreuve :

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers	247	8.03	14.75	1.75	25
Espaces naturels, espaces verts	275	8.58	16.88	0.75	46
TOTAL	522	8.32	16.88	0.75	71

Seulement 30 % des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

71 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve (inférieure à 5/20), soit 13,60 % des copies.

Observations générales des correcteurs :

Le niveau général des copies est très faible. Beaucoup de candidats répondent correctement à quelques questions ayant un rapport avec leur domaine d'activité (menuiserie, plomberie, etc...) mais montrent une ignorance quasi-totale des autres métiers.

Il est rappelé aux candidats que le sujet de l'épreuve écrite porte sur la spécialité dans laquelle ils se sont inscrits. Ils doivent donc préparer leur concours en révisant l'ensemble des options ouvertes dans la spécialité.

C - Rupture d'anonymat et non-respect des consignes

Avant de fixer les seuils d'admissibilité, le jury prend connaissance des ruptures éventuelles d'anonymat de copies de candidats n'ayant pas respecté les règles pourtant inscrites sur le règlement général des concours, sur les sujets, sur les consignes écrites et rappelées plusieurs fois oralement.

Une copie en espaces naturels, espaces verts a ainsi été soumise au jury : le candidat a utilisé du fluo pour encadrer une de ses réponses.

Après délibération, la note de 0 sur 20 a été attribuée par les membres du jury, se substituant alors à la note proposées par les correcteurs.

Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes du règlement général des concours, consultable en ligne sur le site du CDG 35, rappelées tant oralement au début de chaque épreuve que par écrit sur les consignes distribuées le jour des épreuves et sur les sujets eux-mêmes.

D - Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats de l'épreuve écrite, le jury fixe les seuils d'admissibilité comme suit :

SPECIALITES	Concours externe	
	Seuil / 20	Nb d'admissibles
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers		
Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier et plombier canalisateur)	8.75	12
Menuisier	9.63	7
Maçon, ouvrier du béton	9.50	5
Couvreur, zingueur	10.00	2
Ouvrier en VRD	8.38	6
Agent d'exploitation de la voirie publique	8.37	13
Maintenance des bâtiments (agent polyvalent)	9.75	31
Espaces naturels, espaces verts		
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	12.13	45
TOTAL	-	121

Soit 121 candidats admissibles

IV - Epreuves orales d'admission

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées sur 3 jours, les 23, 30 et 31 mars 2016, au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard.

A - Déroulement

Les candidats ont été convoqués à deux épreuves orales d'admission obligatoires :

- *un entretien, dans l'option choisie par le candidat lors de son inscription, visant à permettre d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : 15 mn – coef 3),*
- *une interrogation orale destinée à vérifier les connaissances du candidat, d'une part, en matière d'hygiène et de sécurité et, d'autre part, de l'environnement institutionnel et professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions (durée : 15 mn – coef 2).*

Sur les 121 candidats convoqués, 114 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 5.78 %

B - Résultats des épreuves orales

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves entraîne l'élimination du candidat.

- Epreuve d'entretien dans l'option :

SPECIALITES ET OPTIONS	Nb de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers					
Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier et plombier canalisateur)	11	12.45	17.00	8.00	0
Menuisier	7	10.71	15.00	7.00	0
Maçon, ouvrier du béton	3	13.33	15.50	10.00	0
Couvreur, zingueur	2	12.50	14.00	11.00	0
Ouvrier en VRD	6	12.67	16.00	7.00	0
Agent d'exploitation de la voirie publique	11	11.55	16.00	6.00	0
Maintenance des bâtiments (agent polyvalent)	30	10.72	13.00	7.00	0
Espaces naturels, espaces verts					
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	44	11.43	17.00	7.00	0

- Epreuve d'interrogation orale :

SPECIALITES ET OPTIONS	Nb de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers					
Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier et plombier canalisateur)	11	10.91	16.00	5.00	0
Menuisier	7	10.43	14.00	6.00	0
Maçon, ouvrier du béton	3	14.00	16.00	10.00	0
Couvreur, zingueur	2	11.00	14.00	8.00	0
Ouvrier en VRD	6	11.50	13.50	8.00	0
Agent d'exploitation de la voirie publique	11	11.68	14.50	9.00	0
Maintenance des bâtiments (agent polyvalent)	30	11.30	18.00	6.00	0
Espaces naturels, espaces verts					
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	44	14.39	19.00	7.00	0

C - Candidats admis

Le jury après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats, a décidé de retenir les seuils d'admission suivants :

SPECIALITES	Seuil retenu / 20	Nb de candidats admis
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers		
Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier et plombier canalisateur)	11.36	6
Menuisier	11.75	3
Maçon, ouvrier du béton	14.00	2
Couvreur, zingueur	12.89	1
Ouvrier en VRD	12.50	3
Agent d'exploitation de la voirie publique	10.04	8
Maintenance des bâtiments (agent polyvalent)	10.82	15
Espaces naturels, espaces verts		
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	12.43	30
TOTAL		68

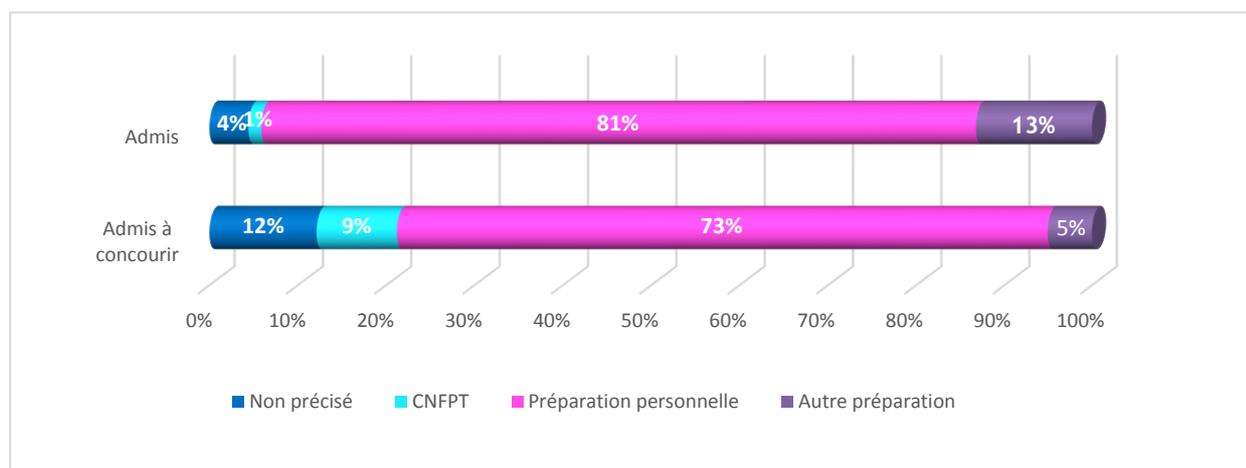
Soit 68 candidats admis

Sur les 43 postes ouverts en Bâtiments, travaux publics, voirie et réseaux divers, 5 postes n'ont pas été pourvus (1 poste en couvreur zingueur et 4 postes en agent d'exploitation de la voirie publique).

D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 68 candidats admis :

- 55 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves, soit 81 % des admis,
- Seul 1 a déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT.



Les 68 candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 1.47 % de niveau I (bac + 5),
- 4.41 % de niveau II (bac + 3 à bac + 4),
- 25 % de niveau III (bac + 2),
- 22.06 % de niveau IV (bac),
- 38 % de niveau V (CAP, BEP).

Parmi les 68 candidats admis, 2 ont obtenu une décision favorable de la commission d'équivalence placée auprès du CNFPT et 4 ont bénéficié d'une dérogation aux conditions de diplôme pour avoir élevé au moins 3 enfants.

V - Analyse et conclusion

Le jury tient en premier lieu à féliciter les 68 lauréats de cette session 2016 du concours d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe.

Les membres du jury soulignent que la réussite à ce concours dépend principalement de l'investissement donné dans la préparation à l'épreuve écrite. En effet, l'épreuve d'admissibilité porte sur la spécialité dans laquelle le candidat s'est inscrit et non sur l'option choisie au moment de son inscription.

Les candidats doivent donc se préparer à pouvoir répondre à un ensemble de questions portant sur des connaissances théoriques de base dans d'autres domaines d'activités que le leur, au sein de la spécialité au titre de laquelle ils concourent. Ainsi, le sujet de cette session 2016 dans la spécialité « bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers » comprenait des questions diverses en installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier et plombier canalisateur), menuisier, maçon, ouvrier du béton, couvreur, zingueur, ouvrier en VRD, agent d'exploitation de la voirie publique, maintenance des bâtiments (agent polyvalent) et des questions transversales à ces domaines d'activité.

En ce qui concerne les épreuves orales d'admission, les candidats ne doivent pas faire l'impasse sur les connaissances à avoir sur l'environnement institutionnel et professionnel dans lequel ils seront appelé à exercer leurs fonctions (connaissances sur les collectivités territoriales, la fonction publique territoriale...).

Enfin, le Président du jury remercie vivement l'ensemble des correcteurs, des examinateurs et des membres du jury de leur fort investissement et de leur disponibilité, ayant permis le bon déroulement de l'ensemble des épreuves.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 16 janvier 2017

Le Président du jury
Louis LE COZ



Maire-Adjoint de Redon